

-----Original Message-----

From: AGOPOGLU@aol.com [mailto:AGOPOGLU@aol.com]

Sent: jeudi 26 octobre 2000 15:16

To: MARKT SOFTPAT

Subject: brevet logiciels

C'est un non-sens, prétendre imposer un brevet sur un logiciel, c'est comme faire payer une taxe à celui qui prétend se servir d'un outil (marteau, perceuse etc...) par contre appliquer un droit d'auteur, à l'image du concept de partagiciel, permet à un auteur de percevoir une juste rémunération pour son travail.

Le fait de proposer de nouveaux outils, basés sur un principe existant comme la compression par exemple, permet de faire progresser la qualité et l'efficacité du concept en question.

De plus bien des auteurs de logiciels ne sont pas des professionnels, ils ne vivent pas de leurs oeuvres et ne seraient sans doute pas en mesure de payer pour faire breveter leur travail.

Au final cette idée de brevet ne profiterait qu'aux "gros" qui enragent de ne pouvoir imposer leur loi (et qui, je l'imagine, font le maximum pour obliger la commission à courber l'échine devant eux).

Envoyez les donc au diable, vous aurez fait oeuvre utile.

Européennement votre